

CARTE SAPHIR

Conditions d'attribution et avantages :

- avoir 65 ans et plus et être non imposable
- ou avoir entre 60 et 65 ans, être veuf ou veuve et être non imposable
- ou quel que soit l'âge, être titulaire de la carte d'invalidité (pourcentage minimum 80 %) et être non imposable

Gratuité :

- des piscines de Strasbourg et de la CUS
- entrée aux musées de Strasbourg
- entrée aux spectacles de Son et Lumière de la Cathédrale
- prêts de livres aux Bibliothèques municipales de Strasbourg et de la CUS
- entrée à la Foire Européenne
- entrée au Racing dans la limite de 150 places disponibles
- entrée aux matches de basket de la SIG

Réduction de 50 % :

- sur les entrées à l'Opéra du Rhin
- sur les Concerts d'abonnement de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg
- sur la visite de Strasbourg en vedette